



N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020**Objet :** Appel à projets "Initiatives durables" 2020.- Octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le règlement 2020 de l'appel à projets "Initiatives durables" adopté en 2020;

Considérant que ce règlement prévoit :

- la constitution d'un jury pour l'analyse des différents projets et que ce jury est composé de personnes externes qualifiées en développement durable et/ou processus participatif
- une évaluation en deux temps : l'analyse de chaque projet reçu au travers d'une grille d'évaluation, basée sur les critères de cotation du règlement (explicité dans la « note explicative au jury ») qui leur est soumise par la Ville et une séance de délibération où les membres du jury confrontent leurs choix pour obtenir la liste de lauréats finale;

Considérant que le jury a délibéré selon ces critères et qu'il a désigné les lauréats et les montants alloués;

Considérant que le jury a retenu les lauréats suivants:

- 2020_3 Association de fait Autour de Marguerite représentée par Beeldens Danielle - rue de Jenneval 14 - 1000 Bruxelles - 7.300,00 euros
- 2020_5 ASBL La Compagnie Impromptue (0672.430.229) - 5.000,00 euros
- 2020_6 ASBL Less Béton (745.874.867) - 5.000,00 euros
- 2020_10 ASBL La ferme Nos Piliés (BE0438 065 757) - 10.000,00 euros
- 2020_15 Association de droit public MAISON(S) DE QUARTIER-CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (894.681.874) - 5.000,00 euros
- 2020_17 ASBL SolidHaren (670.960.876) - 3.090,00 euros
- 2020_21 ASBL Association des parents d'élèves de l'école Européenne de Bruxelles IV (896.053.138) - 5.000,00 euros
- 2020_22 Association de fait Mede-eigendom Heris représentée par Idir OUDAHA - Anderlechtsesteenweg 185/2 1000 Brussel - 5.000,00 euros
- 2020_23 ASBL Habitat et Rénovation (443.559.917) - 2.342,00 euros
- 2020_25 ASBL La Fraternité (422.143.307) - 8.002,90 euros
- 2020_30 ASBL Jeune Chambre Economique Bruxelles (409.385.134) - 3.370,00 euros
- 2020_31 ASBL Convivence -Samenleven VZW (442.137.084) - 10.000,00 euros
- 2020_34 Ecole Centre Pédagogique des Pagodes (0666.899.348) - 4.929,85 euros
- 2020_35 ASBL Groupe ONE (461.788.294) - 4.993,75 euros
- 2020_38 Fondation privée HABITAT GROUPE TIVOLI (665.601.231) - 5.000,00 euros
- 2020_39 Personne physique Patrick Noël 480,00 euros
- 2020_47 Association de fait Comité Alhambra représentée par Jan LEERMAN - Rue de l'épargne 32 1000 Bruxelles - 2.000,00 euros
- 2020_51 Association de fait Locale de Bruxelles de l'asbl Les Amis de la Terre-Belgique représentée par Guillaume SCHNEIDER Place Saint-Denis 49/01, 1190 Forest - 3.000,00 euros
- 2020_55 PME Les moutons bxlois (690.609.316) - 5.000,00 euros
- 2020_56 ASBL Collectif auQuai (0500.692.620) - 10.000,00 euros

Considérant que les montants sont disponibles à l'article 10401/332/02, 10401/321/01, 10401/435/01, 10401/331/01 du budget ordinaire 2020.

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer les subsides aux lauréats 2020 de l'appel à projet Initiatives durables :

- 2020_3 Association de fait Autour de Marguerite représentée par Beeldens Danielle - rue de Jenneval 14 - 1000 Bruxelles - 7.300,00 euros
- 2020_5 ASBL La Compagnie Impromptue (0672.430.229) - 5.000,00 euros
- 2020_6 ASBL Less Béton (745.874.867) - 5.000,00 euros
- 2020_10 ASBL La ferme Nos Piliifs (BE0438 065 757) - 10.000,00 euros
- 2020_15 Association de droit public MAISON(S) DE QUARTIER-CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (894.681.874) - 5.000,00 euros
- 2020_17 ASBL SolidHaren (670.960.876) - 3.090,00 euros
- 2020_21 ASBL Association des parents d'élèves de l'école Européenne de Bruxelles IV (896.053.138) - 5.000,00 euros
- 2020_22 Association de fait Mede-eigendom Heris représentée par Idir OUDAHA - Anderlechtsesteenweg 185/2 1000 Brussel - 5.000,00 euros
- 2020_23 ASBL Habitat et Rénovation (443.559.917) - 2.342,00 euros
- 2020_25 ASBL La Fraternité (422.143.307) - 8.002,90 euros
- 2020_30 ASBL Jeune Chambre Economique Bruxelles (409.385.134) - 3.370,00 euros
- 2020_31 ASBL Convivence -Samenleven VZW (442.137.084) - 10.000,00 euros
- 2020_34 Ecole Centre Pédagogique des Pagodes (0666.899.348) - 4.929,85 euros
- 2020_35 ASBL Groupe ONE (461.788.294) - 4.993,75 euros
- 2020_38 Fondation privée HABITAT GROUPE TIVOLI (665.601.231) - 5.000,00 euros
- 2020_39 Personne physique Patrick Noël 480,00 euros
- 2020_47 Association de fait Comité Alhambra représentée par Jan LEERMAN - Rue de l'épargne 32 1000 Bruxelles - 2.000,00 euros
- 2020_51 Association de fait Locale de Bruxelles de l'asbl Les Amis de la Terre-Belgique représentée par Guillaume SCHNEIDER Place Saint-Denis 49/01, 1190 Forest - 3.000,00 euros
- 2020_55 PME Les moutons bxlois (690.609.316) - 5.000,00 euros
- 2020_56 ASBL Collectif auQuai (0500.692.620) - 10.000,00 euros

Annexes :

[Tableau de sélection du jury \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

